



## **3 ANS DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Depuis le dernier renouvellement sénatorial (septembre 2020), la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, présidée par Jean-François Longeot, a confirmé son **expertise** et son **rôle** incontournable dans l'évaluation et l'élaboration des **politiques publiques environnementales** et d'**aménagement du territoire**.



**147 réunions plénières d'une durée de 300 heures** environ ont **nourri ses analyses et sa connaissance précise des enjeux entrant dans son champ de compétences**. Pour l'examen des **27 textes législatifs**, les travaux préparatoires des rapporteurs ont conduit au nombre record de **762 heures d'auditions**.



La commission, en adoptant **21 rapports d'information**, s'est également pleinement saisie de ses **missions constitutionnelles en matière de contrôle** de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques.

**2 645 amendements** ont été **examinés** en commission de façon dématérialisée *via* l'application **DEMETER** et **1 417 ont été adoptés**. C'est un **record pour la commission** !

Ces chiffres témoignent de l'**intensité** du **travail** d'une commission qui a célébré ses dix ans d'existence en mars 2022, de l'**engagement** de ses **membres** et de son rôle législatif croissant en matière **environnementale** et d'**aménagement du territoire** et ce, en **dépit de la crise sanitaire** qui a fait peser de **lourdes contraintes d'organisation** lors de la **session 2020-2021**.

La commission a démontré sa capacité à anticiper et à **explorer** des **sujets émergents**, comme l'**empreinte environnementale** du **numérique**, l'impact environnemental des livraisons, la **nouvelle donne hydrique** en France et la **prévention du risque incendie**, dont l'importance va croître face au **dérèglement climatique**, et à proposer des **solutions concrètes pour répondre à ces défis**.



Elle a su s'appuyer sur **deux atouts** : une logique **transpartisane**, qui a, depuis l'origine, nourri ses travaux, et la recherche d'un **dialogue constructif** avec les **autres commissions permanentes**, en particulier celle des affaires économiques, pour fortifier l'expertise sénatoriale afin de construire un avenir plus résilient, durable et équitable. Le nombre de textes examinés avec d'autres commissions (16 depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020) et de missions menées conjointement (4 sur la même période) atteste de cette volonté de croiser les regards et de travailler en commun.

### Un souci de diversification des outils de contrôle

Conformément aux « **lignes directrices pour les travaux de contrôle** » définies en 2021 par le groupe de travail présidé par Pascale Gruny, la commission a conduit :

-  2 missions « flash »
-  2 consultations citoyennes en ligne
-  3 consultations des élus locaux
-  1 marché d'étude
-  2 « droits de suite » sur des travaux de contrôle antérieurs.

21

Déplacements  
de la commission

Premier rejet  
(article 13)

Rejet par le Parlement  
d'une candidature proposée  
par le Président de la République  
(présidence du conseil  
d'administration de l'Ademe)

2 645

Amendements examinés  
par la commission

## 1. ENVIRONNEMENT : DES POLITIQUES PUBLIQUES INNOVANTES ET PRAGMATIQUES POUR RÉPONDRE À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE

- **Proposer des solutions innovantes sur la base des constats scientifiques les plus actuels**



Parmi les temps forts de ces trois dernières années, la commission a régulièrement entendu des spécialistes du climat et des scientifiques, notamment **Valérie Masson-Delmotte**, en avril et octobre 2021 ainsi qu'en juin 2022. En janvier 2021, la commission a consacré une **table ronde** à « **L'Arctique, entre défi climatique et risques géopolitiques** », qui fut particulièrement riche d'informations sur les effets du réchauffement climatique dans cette région du globe.



S'appuyant sur les travaux des experts du Shift Projet, la **commission** a également été à **l'initiative**, dès octobre 2020, de **deux propositions de loi** portant sur **l'impact environnemental du numérique** qui ont été adoptées définitivement. Les mesures proposées ont notamment favorisé la **maîtrise** de la consommation d'**énergie** par les **centres de données** et les réseaux et encouragé la **limitation** du **renouvellement** des **terminaux** en facilitant leur réparation.

- **Affirmer l'ambition climatique de la France et donner des moyens à l'État de respecter ses objectifs**

L'examen du **projet de loi « Climat et résilience »** de mai à août 2021 a, en particulier, montré la volonté de la commission de **rehausser** l'**ambition** d'un **texte à l'origine insuffisant**.



Elle a, à cette occasion, très largement **complété** le texte sur tous ses volets ainsi qu'en attestent les 1 170 amendements adoptés lors de l'examen du texte au Sénat, dont la grande majorité résulte des travaux de la commission. Le développement de modes de consommation plus respectueux de l'environnement, la limitation de la **publicité** pour de nombreux produits ayant un **impact excessif** sur le **climat**, la lutte contre l'**écoblanchiment** (*greenwashing*) et la **déforestation importée** figurent parmi ses nombreux apports.

La commission a saisi l'occasion de traduire dans la loi nombre des propositions formulées dans le cadre de ses activités de contrôle, par exemple son **rapport** de mai 2021 « **Vers une alimentation durable et locale** » tendant à renforcer la part de **produits locaux et durables** dans la **restauration collective publique et privée**.



La commission a enfin décidé d'inscrire dans la loi le nouvel **objectif européen** de **réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030** (par rapport à 1990).

- **Accélérer la transition énergétique : une impérieuse nécessité**

À l'occasion de l'examen des projets de loi « **Accélération de la production d'énergies renouvelables** » (septembre 2022 à février 2023) et « **Construction de nouvelles installations nucléaires** » (novembre 2022 à mai 2023), la commission s'est également inscrite au cœur de l'effort de transition énergétique, rendu nécessaire par la crise climatique et le contexte géopolitique.



**Refusant** toute **vision descendante** et déconnectée des réalités territoriales, la commission a créé un **dispositif** global de **planification territoriale** du déploiement des **énergies renouvelables** et fortement simplifié les procédures applicables aux projets d'énergies renouvelables, tout en libérant des surfaces artificialisées pour permettre leur déploiement. L'article 37 de la loi reprend d'ailleurs les dispositions de la **proposition de loi** visant à permettre l'implantation de **panneaux photovoltaïques** sur des **friches** adoptée par le Sénat en février 2022.

- **S'adapter aux effets du réchauffement climatique**



La commission a pointé les insuffisances de notre politique d'adaptation au réchauffement climatique. Elle a adopté en août 2022 un **rapport** d'information consacré aux « **Feux de forêt et de végétation : prévenir l'embrasement** » dont les recommandations ont été traduites dans la **proposition de loi de lutte contre le risque incendie**, définitivement adoptée en juin 2023.

Le travail de fond ainsi mené a notamment puisé son inspiration dans les **remontées des acteurs de terrain** rencontrés par les membres de la mission d'information dans le **Var, les Bouches-du-Rhône et les Landes**.

- **Poursuivre le développement de l'économie circulaire**



La commission s'est également attachée à poursuivre les chantiers sur lesquels elle s'était particulièrement illustrée, comme celui de l'**économie circulaire** deux ans après l'examen du projet de **loi « Agéc »** définitivement adopté en 2020. Elle a été à l'initiative de mesures visant à favoriser la **vente en vrac** et à promouvoir le **réemploi** des emballages.

Cette expertise a encore été sollicitée lors de l'examen de la proposition de loi « **Fusion des filières REP d'emballages ménagers et de papier** » adoptée définitivement en avril 2023. **Refusant** de créer un **dangereux précédent** et une **régression environnementale**, la commission a veillé, dans un esprit de responsabilité, à ce que la **presse** soit assujettie à des **obligations environnementales** ambitieuses, tout en prenant en compte avec pragmatisme les **difficultés** auxquelles ce **secteur est confronté**.



Salon international de l'aéronautique et de l'espace - Juin 2023



Stocamine - Janvier 2022



Salon international de l'agriculture - Mars 2023



Chantier du Lyon-Turin - Avril 2022

# Les sénateurs sur le terrain

...



COP 26 - Novembre 2021



Grand Paris Express - Février 2022



Institut national de l'information géographique et forestière - Juin 2023



COP 15 biodiversité - Décembre 2022

...

## À la rencontre des acteurs et des usagers



Salon international de l'agriculture - Mars 2023



SIAAP - Décembre 2021



ZFE-m de Strasbourg - Mai 2023



COP 26 - Novembre 2021

## 2. TRANSPORTS : CONCILIER MOBILITÉS ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- **Infrastructures de transport : investir massivement au service de la décarbonation et du maillage territorial**

La commission a déployé une action volontariste pour **concilier** efficacement des **impératifs en apparence incompatibles** : favoriser les mobilités de personnes et de marchandises sur l'ensemble du territoire, tout en assurant la **transition écologique** de ce secteur stratégique.

Cette situation exige que la puissance publique fasse preuve d'ambition et mène des investissements d'ampleur. Dans son rapport d'information consacré au « **Transport de marchandises face aux impératifs environnementaux** » de mai 2021, la commission a ainsi préconisé d'agir avec vigueur pour s'adapter aux défis à venir. Elle a donc proposé le lancement d'un plan d'**investissement** massif de régénération et de développement des **réseaux ferroviaires et fluviaux**. Son engagement sur ce sujet l'a également conduite à suivre avec une attention toute particulière le chantier de la liaison ferroviaire **Lyon-Turin à travers plusieurs séquences** : audition du président de la société « Tunnel euralpin Lyon-Turin », le 10 février 2021, et deux déplacements, dont l'un date d'avril 2022 et l'autre est prévu en juillet prochain.



La commission a fait preuve d'une vigilance constante en exerçant un droit de suite sur l'**état des ouvrages d'art**, dans le droit fil de son rapport d'information de 2019 sur la **sécurité des ponts**, mettant en lumière le besoin massif d'investissement pour faire face au « **chantier du siècle** » (juin 2022).

- **Garantir l'acceptabilité sociale des réformes : veiller à la prise en compte de tous les points de vue**

Certaines **préconisations** de la mission d'information sur le transport de marchandises de mai 2021 ont été intégrées par **amendement** au sein du projet de loi « **Climat et résilience** », notamment pour favoriser le **renouvellement** de la flotte de  **poids lourds** les plus polluants. Autre avancée, la commission a obtenu la mise en place d'un dispositif expérimental - moins ambitieux qu'elle ne l'avait souhaité - d'un **prêt à taux zéro** pour les **ménages les plus modestes** destiné à leur permettre de **changer de véhicule**.



Durant ces trois années, la commission s'est efforcée de corriger les effets pervers de **projets du Gouvernement** trop fréquemment inadaptés à la diversité des **situations territoriales** et des **populations**. Animée par cet état d'esprit, elle a cherché à renforcer l'**efficacité** et l'**acceptabilité** de la **taxe** sur le **transport routier** de **marchandises** sur certaines voies du domaine public routier de la collectivité unique d'**Alsace** en 2021. Ces apports ont bénéficié des analyses des acteurs locaux rencontrés par une délégation de la commission sur le terrain.

Dans la même volonté de concilier transition écologique du secteur et acceptabilité sociale, la commission a récemment adopté un rapport d'information comportant 9 recommandations phares sur les « **zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)** » (juin 2023). Accélérer le **verdissement** du parc de **véhicules** en renforçant les aides à l'acquisition de véhicules propres neufs tout en **assouplissant** le **calendrier** de mise en œuvre des restrictions de circulation prévues par la loi « Climat et résilience », tel est l'un des axes forts de ces travaux. La commission a entendu rendre plus **réaliste** et **opérationnel** le dispositif, condition *sine qua non* pour en assurer la réussite et l'acceptabilité. Les recommandations ainsi formulées se sont appuyées sur une **consultation en ligne** qui a rencontré un succès inédit, avec plus de **50 000 réponses**.



Cette consultation s'inscrit dans l'esprit des méthodes de travail habituelles de la commission qui cherche à **recueillir** le **point de vue** de **tous les acteurs** impliqués. C'est cette même volonté qui a mené à l'organisation d'un cycle d'auditions sur « **l'Avenir des concessions autoroutières** » entre mars et juin 2023 qui a permis à la commission d'entendre de nombreuses parties prenantes (sociétés concessionnaires, usagers, Afit France, ancien président de l'autorité de régulation des transports, **Bernard Roman**, etc.).

### 3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : RENFORCER L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET SOUTENIR LES PLUS FRAGILES

Représentant les collectivités territoriales, le Sénat apporte une attention particulière au maintien de la cohésion territoriale. Compte tenu du champ de son expertise, la commission a fait sienne cette problématique durant ces trois dernières années. Prolongeant un cycle d'auditions, de tables rondes et de déplacements entamé en février 2021, **d'ambitieux travaux de contrôle sur les perspectives de la politique d'aménagement du territoire et de cohésion territoriale ont en effet été engagés entre mars et juin 2022 et ont conduit** à l'adoption de 5 rapports d'information autour de thématiques complémentaires (logistique urbaine, déserts médicaux, cohésion numérique des territoires, commerce en milieu rural ou encore sécurité des ponts).

- **Mieux prendre en compte les spécificités des territoires ruraux : une nécessité pour la cohésion des territoires**

Les territoires ruraux ont, durant ces trois dernières années, été au centre de l'attention de la commission.



La commission a notamment adopté en mars 2022 un rapport d'information proposant des mesures opérationnelles pour « **Soutenir le commerce en milieu rural** » à travers 43 recommandations. Trois objectifs ont été identifiés : faire en sorte que **100 %** de la **population** se trouve à moins de **5 minutes** de trajet d'un panier de **commerces** et services essentiels à la vie courante ; soutenir un **développement commercial** et **artisanal** harmonieux en atténuant les **distorsions** de concurrence entre **commerce physique** et **commerce en ligne** et maîtriser l'**empreinte carbone** liée à la consommation de proximité tout en préservant le **pouvoir d'achat** des Français ruraux.



Plus récemment (en janvier 2023), la commission a adopté un rapport d'information sur la « **Réforme des ZRR : pour un zonage plus juste et mieux ciblé** » afin de revoir les critères d'éligibilité pour bénéficier d'un dispositif qui a perdu de sa netteté. La commission s'est appuyée sur un **marché d'étude**. Elle a également organisé une **consultation** des **élus locaux** afin de s'inspirer de leur connaissance concrète de la réalité territoriale.

- **Garantir un accès aux soins pour tous : un enjeu essentiel pour renforcer l'équité entre les territoires**



La commission a abordé la problématique cruciale pour nos concitoyens des « **déserts médicaux** ». Elle a en effet mené un **travail approfondi sur l'équité territoriale de l'accès aux soins et le soutien aux territoires fragiles** qui s'est concrétisé par l'adoption d'un rapport d'information en mars 2022. Instauration d'une **quatrième année d'internat** pour les **médecins généralistes**, **accès direct** aux **masseurs-kinésithérapeutes** et **orthophonistes**, ou encore **exonération de cotisations retraite** pour les **médecins retraités** exerçant en **zone sous-dense** sont **parmi les quelques-unes des 30 propositions** de la commission qui sont **entrées en vigueur depuis lors dans notre droit**, ce qui démontre la capacité d'anticipation de la commission à proposer des solutions réalistes et consensuelles.

- **Renforcer la cohésion numérique dans les territoires : un impératif**

Les méthodes de travail de la commission lui permettent d'être à l'écoute de l'**intelligence des territoires**. Elle a ainsi organisé **trois consultations** des **élus locaux** au cours des trois dernières années, dont une sur la « cohésion numérique dans les territoires ». Cette consultation a nourri un rapport d'information adopté en mars 2022 « **Renforcer la cohésion numérique dans les territoires : 20 mesures pragmatiques et de bon sens** ».



Cette attention portée aux enjeux d'accès aux réseaux numériques pour tous a été l'occasion pour la commission de mener à bien l'examen, en avril dernier, de la proposition de loi relative à la « **Pérennité des raccordements aux réseaux de communications à très haut débit** » destinée à répondre aux dysfonctionnements rencontrés lors du raccordement à la fibre optique des utilisateurs finals.

Nassimah Dindar  
**Gérard Lahellec**  
**Philippe Tabarot**  
**Martine Filleul** Michel Demnemont  
 Ronan Dantec Daniel Gueret  
**Marta de Cidrac** **Frédéric Marchand**  
**Bruno Belin** **Hervé Gillé** Joël Bigot  
**Pascal Martin** **Didier Mandelli**  
 Gilbert-Luc Devinaz **Cyril Pellevat**  
**Jean Bacci**  
**François Calvet**  
 Angèle Préville  
 Jean-Claude Anglars  
 Éric Gold **Nicole Bonnefoy**  
**Laurence Muller-Bronn** Philippe Pemezec  
 Stéphane Demilly **Gilbert Favreau**  
 Marie-Claude Varaillas  
**Évelyne Perrot**  
**Nadège Havet**  
 Marie-Laure Phinera-Horth  
**Christine Herzog**  
**Louis-Jean de Nicolay**  
**Bruno Rojouan**  
**Fabien Genet**  
 Jacques Fernique  
**Patricia Demas** **Étienne Blanc**  
 Michel Dagbert Jean-François Longeot Jean-Paul Prince  
**Jean-Michel Houllegatte** **Kristina Pluchet**  
 Olivier Jacquin Pierre-Jean Verzezen  
 Pierre Médevielle **Rémy Pointereau** Jean-Pierre Corbisez  
**Guillaume Chevrollier**  
**Denise Saint-Pé**

## POUR EN SAVOIR +

- Aménagement, mobilités, environnement : 10 ans d'expertise et d'avancées, au service de politiques publiques résolument tournées vers l'avenir
- Le site de la commission



**Jean-François Longeot**  
Président

Sénateur du Doubs  
(Union Centriste)

COMMISSION  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

[http://www.senat.fr/commission/dvpt\\_durable/index.html](http://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/index.html)

☎ 01 42 34 23 20